



**Arrêté temporaire n°26-AT-0035
Portant réglementation de la circulation**

LA PAYNAUDIÈRE

Le Maire de Sèvremont,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU la demande en date du 12/03/2026 émise par MEDIACO demeurant 6 rue Jean Palach 44800 SAINT-HERBLAIN représentée par Monsieur Eric MARZELIERE aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation,

CONSIDÉRANT que des travaux de déchargement et chargement d'une nacelle araignée pour maintenance au sommet d'un pylône téléphonique rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 31/03/2026 à LA PAYNAUDIÈRE,

ARRÊTE

Article 1

Le 31/03/2026, les prescriptions suivantes s'appliquent à LA PAYNAUDIÈRE :

- La circulation des véhicules est interdite la journée. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux.
- Une déviation sera mise en place par le demandeur suivant le plan se trouvant en annexe de cet arrêté. ;

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, MEDIACO.

Article 3

Le Maire de Sèvremont est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Sèvremont, le 17 mars 2026

Le Maire de Sèvremont



Jean-Louis ROY

DIFFUSION:

- MEDIACO
- Le Maire de Sèvremont
- HERVOUET France
- SOVETOURS
- Gendarmerie Pouzauges
- Poste Pouzauges
- SCOM 85
- Centre de secours - Pouzauges
- Maire déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre
- Car du Bocage
- Transport scolaire Pouzauges

ANNEXES:

Plan de déviation

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.



Atelier éco-bois
Calvaires
Entreprise Boissinot maçonnerie

Garage Loizeau Kevin

Déviati
Déviati

La Paynaudière

Déviati

Déviati

Déviati
ROUTE BARDEAU

Déviati

Le Haut Bardeau

Le Champ du Paud

Salle de sport de La Moutardière

Ruisseau de l'Étang de la Cacaudière

Aire d'accueil gens du voyage

Déviati

Déviati

Bas Bardeau

Déviati

Le Haut Bardeau

Le Haut Beues Iron

Street View  **La Pommeraiie-sur-Sèvre**
85700 Sèvremont  
46.830207, -0.781323

Point X lite